



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral de la statistique OFS



DigiSanté consultation

Sixième édition



Jeudi 28 novembre 2024

Sommaire

Ce dont il est question aujourd'hui.

1. Mise à jour du programme
2. Les principes législatifs
3. Aperçu du travail : l'étude sur l'infrastructure de services numériques pour l'Espace des données de santé
4. À retenir

Mise à jour du programme



DigiSanté

UN SERVICE PUBLIC NUMÉRIQUE
POUR LA SANTÉ PUBLIQUE
DE DEMAIN.



DigiSanté : services partagés



Architecture

Coordination et planification des artefacts, des prestations et des connaissances d'architecture à tous les niveaux



Standards

Prestations et transfert de connaissances sur la standardisation ; niveaux techniques, syntaxiques et sémantiques de l'interopérabilité



Orchestration

Coordination et exécution de la communication (interne et externe) et de la gestion des parties prenantes



Législation

Coordination des analyses des bases légales et de la législation

Échange d'informations prévu par la loi

Transfert de
données :
exigences
légales

§

Loi fédérale sur
l'enregistrement
des maladies
oncologiques
LEMO

§

Loi sur la
statistique fédérale
LSF

§

Loi fédérale sur
l'assurance-
maladie
LAMal

§

Loi sur les
épidémies
LEp

§

Loi fédérale sur le
dossier
électronique du
patient
LDEP

...

Échange d'informations prévu par la loi

Transfert de données : exigences légales

§

Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques LEMO

§

Loi sur la statistique fédérale LSF

§

Loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal

§

Loi sur les épidémies LEp

§

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient LDEP

Logiciels autonomes répondant à des besoins spécifiques



...

Échange d'informations prévu par la loi

Transfert de données : exigences légales

§

Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques LEMO

§

Loi sur la statistique fédérale LSF

§

Loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal

§

Loi sur les épidémies LEp

§

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient LDEP

...

Logiciels autonomes répondant à des besoins spécifiques



Les fournisseurs de données saisissent des données dans les interfaces de différents outils ou les leur fournissent



Hôpitaux



Profes-sionnels



Labora-toires



Pédiatres



Assurances



Cantons



...

Échange d'informations prévu par la loi

Transfert de données : exigences légales

§

Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques LEMO

§

Loi sur la statistique fédérale LSF

§

Loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal

§

Loi sur les épidémies LEp

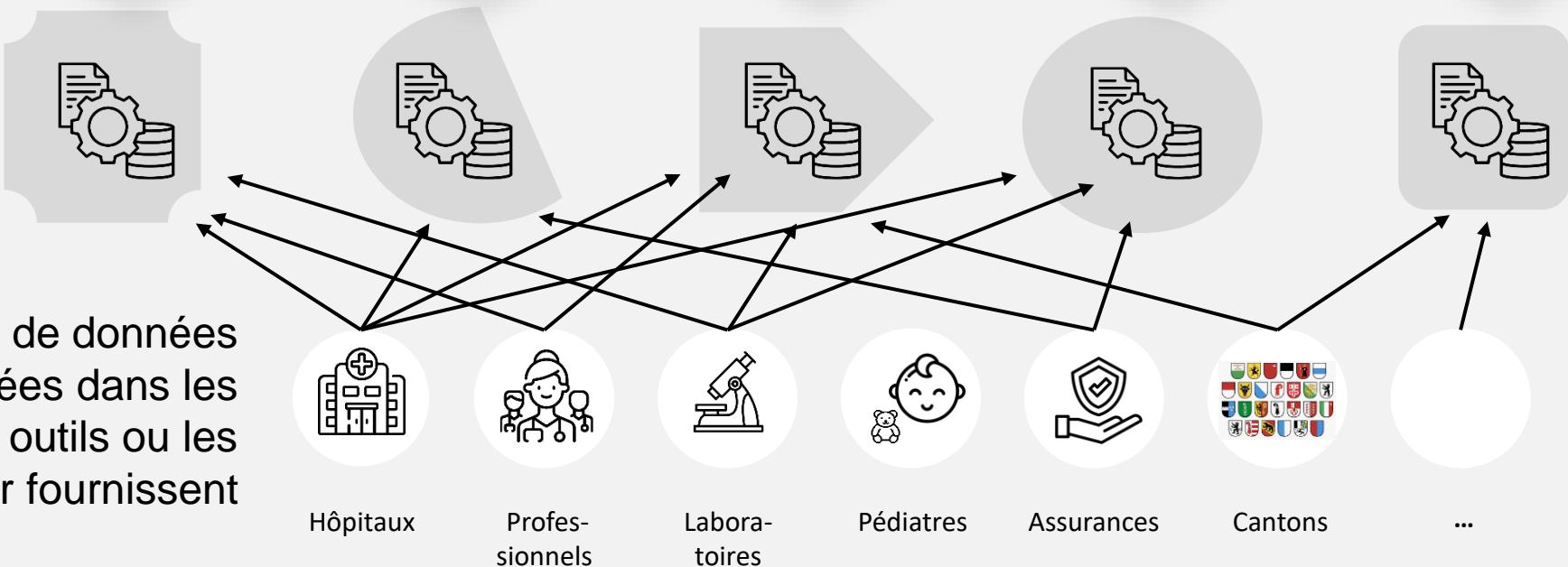
§

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient LDEP

...

Logiciels autonomes répondant à des besoins spécifiques

Les fournisseurs de données saisissent des données dans les interfaces de différents outils ou les leur fournissent



Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

Législation spéciale
uniquement axée sur
des thèmes non
couverts par la
législation
transversale

§ Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

§

Loi fédérale sur
l'enregistrement
des maladies
oncologiques
LEMO

§

Loi sur la
statistique fédérale
LSF

§

Loi fédérale sur
l'assurance-
maladie
LAMal

§

Loi sur les
épidémies
LEp

§

Loi fédérale sur le
dossier
électronique du
patient
LDEP

...

Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

Législation spéciale
uniquement axée sur
des thèmes non
couverts par la
législation
transversale

§ Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

§

Loi fédérale sur
l'enregistrement
des maladies
oncologiques
LEMO

§

Loi sur la
statistique fédérale
LSF

§

Loi fédérale sur
l'assurance-
maladie
LAMal

§

Loi sur les
épidémies
LEp

§

Loi fédérale sur le
dossier
électronique du
patient
LDEP

...

Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

Législation spéciale
uniquement axée sur
des thèmes non
couverts par la
législation
transversale

Développement
standardisé de
produits numériques
selon des principes
d'agilité scalables

§ Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté



Loi fédérale sur
l'enregistrement
des maladies
oncologiques
LEMO



Loi sur la
statistique fédérale
LSF



Loi fédérale sur
l'assurance-
maladie
LAMal



Loi sur les
épidémies
LEp



Loi fédérale sur le
dossier
électronique du
patient
LDEP



...

Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

Législation spéciale
uniquement axée sur
des thèmes non
couverts par la
législation
transversale

Développement
standardisé de
produits numériques
selon des principes
d'agilité scalables

§ Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

§

Loi fédérale sur
l'enregistrement
des maladies
oncologiques
LEMO

§

Loi sur la
statistique fédérale
LSF

§

Loi fédérale sur
l'assurance-
maladie
LAMal

§

Loi sur les
épidémies
LEp

§

Loi fédérale sur le
dossier
électronique du
patient
LDEP

...



Hôpitaux



Profes-
sionnels



Labora-
toires



Pédiatres



Assurances



Cantons



...

Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

Législation spéciale uniquement axée sur des thèmes non couverts par la législation transversale

Développement standardisé de produits numériques selon des principes d'agilité scalables

Exigences standardisées pour les données, les formats d'échange et les interfaces

§ Législation transversale régissant les infrastructures et services informatiques pour les solutions de cybersanté

§

Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques LEMO

§

Loi sur la statistique fédérale LSF

§

Loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal

§

Exigences standardisées pour les données, les formats d'échange et les interfaces afin de faciliter le déploiement



Hôpitaux



Professionnels



Laboratoires



Pédiatres



Assurances



Cantons

...

Les principes législatifs



Programme DigiSanté : 10 principes législatifs

1. La législation repose sur l'objectif global du programme.
2. La législation est élaborée par étapes et de manière itérative dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire et intégrative.
3. La voie législative n'est empruntée qu'en cas de nécessité.
4. L'élaboration de la législation est régie par les principes constitutionnels tels que la légalité, l'intérêt public, la proportionnalité, l'égalité devant la loi, l'interdiction de l'arbitraire et la précision de la base légale.
5. Les lois spéciales régissent uniquement ce que les actes transversaux ne couvrent pas déjà de manière appropriée, en particulier sur le plan numérique.
6. La législation fédérale ne doit prévoir que des dispositions qui donnent la plus grande liberté possible quant à l'architecture et à la technologie à déployer et à l'organisation de l'exécution.
7. La législation relative au traitement des données se fonde sur les flux de données et évite les ruptures de médias.
8. La législation favorise la saisie unique et l'utilisation multiple des données (principe once only).
9. L'utilisation de normes uniformes et l'interopérabilité sont encouragées et, le cas échéant, exigées.
10. La terminologie est utilisée uniformément dans tous les projets législatifs, et la structuration des actes suit un modèle harmonisé.

Programme DigiSanté

Législation et principes législatifs

Novembre 2024



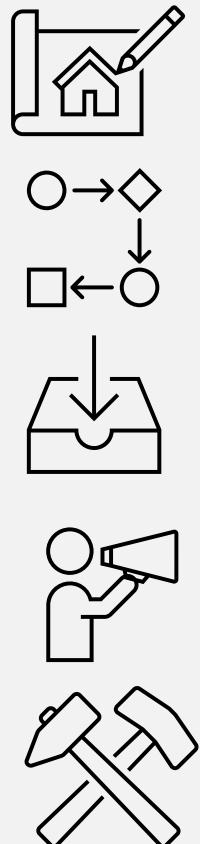
Programme DigiSanté : 10 principes législatifs

1. La législation repose sur l'objectif global du programme.
2. La législation est élaborée par étapes et de manière itérative dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire et intégrative.
3. La voie législative n'est empruntée qu'en cas de nécessité.
4. L'élaboration de la législation est régie par les principes constitutionnels tels que la légalité, l'intérêt public, la proportionnalité, l'égalité devant la loi, l'interdiction de l'arbitraire et la précision de la base légale.
5. Les lois spéciales régissent uniquement ce que les actes transversaux ne couvrent pas déjà de manière appropriée, en particulier sur le plan numérique.



Programme DigiSanté : 10 principes législatifs

6. La législation fédérale ne doit prévoir que des dispositions qui donnent la plus grande liberté possible quant à l'architecture et à la technologie à déployer et à l'organisation de l'exécution.
7. La législation relative au traitement des données se fonde sur les flux de données et évite les ruptures de médias.
8. La législation favorise la saisie unique et l'utilisation multiple des données (principe once only).
9. L'utilisation de normes uniformes et l'interopérabilité sont encouragées et, le cas échéant, exigées.
10. La terminologie est utilisée uniformément dans tous les projets législatifs, et la structuration des actes suit un modèle harmonisé.



Aperçu du travail

L'étude sur l'infrastructure de services numériques pour l'Espace des données de santé

Analyse de la situation de l'Espace suisse des données de santé

- Les premières définitions de l'écosystème de données suisse et des espaces de données sont faites et publiées.
- La Suisse n'a pas encore d'espace de données dans aucun secteur.
- Le contexte / quadrant se situe avec ses défis dans le quadrant « Chaotic » du Cynefin Framework.
- En conséquence DigiSanté fait différentes « percées » / analyses et études
- Cela permet un dialogue dont nous avons grandement besoin

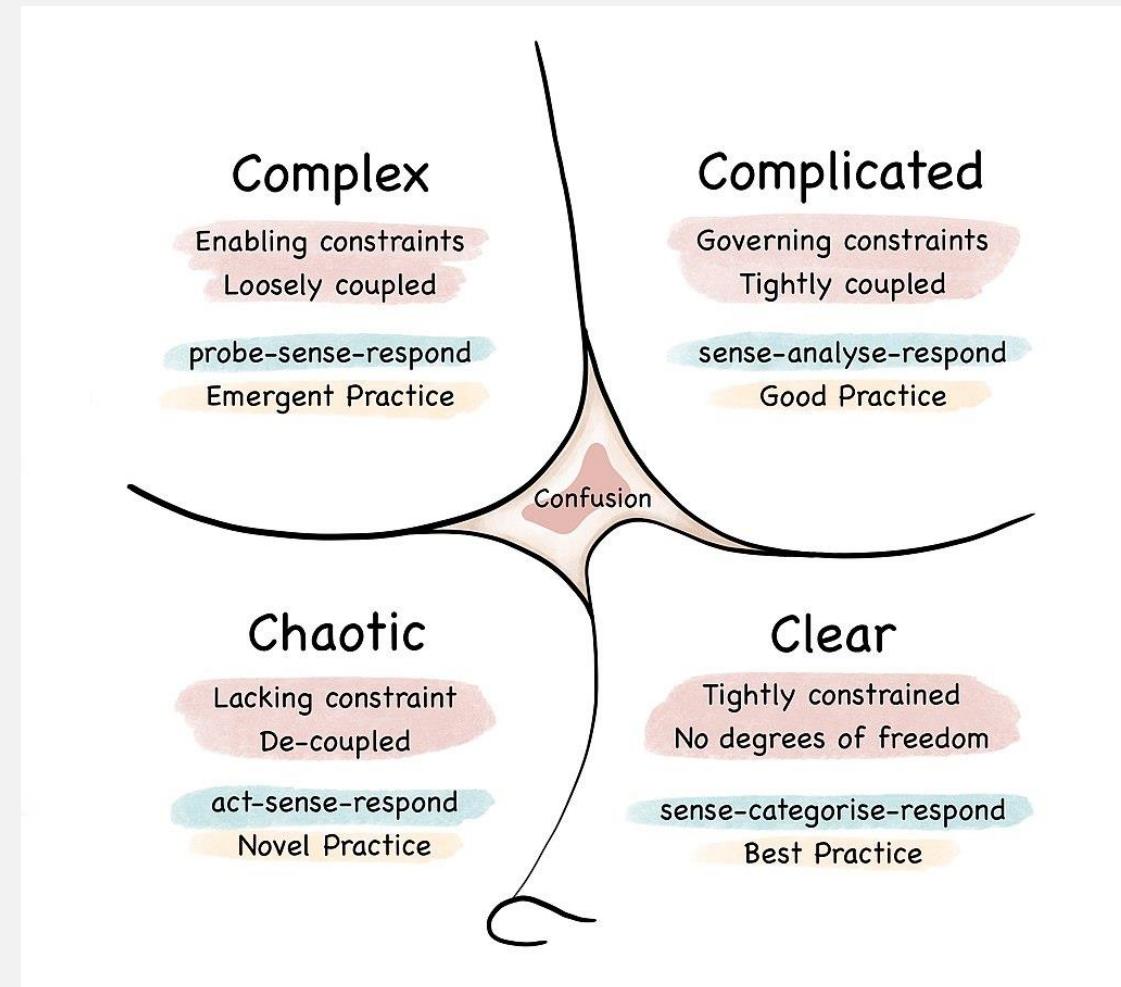
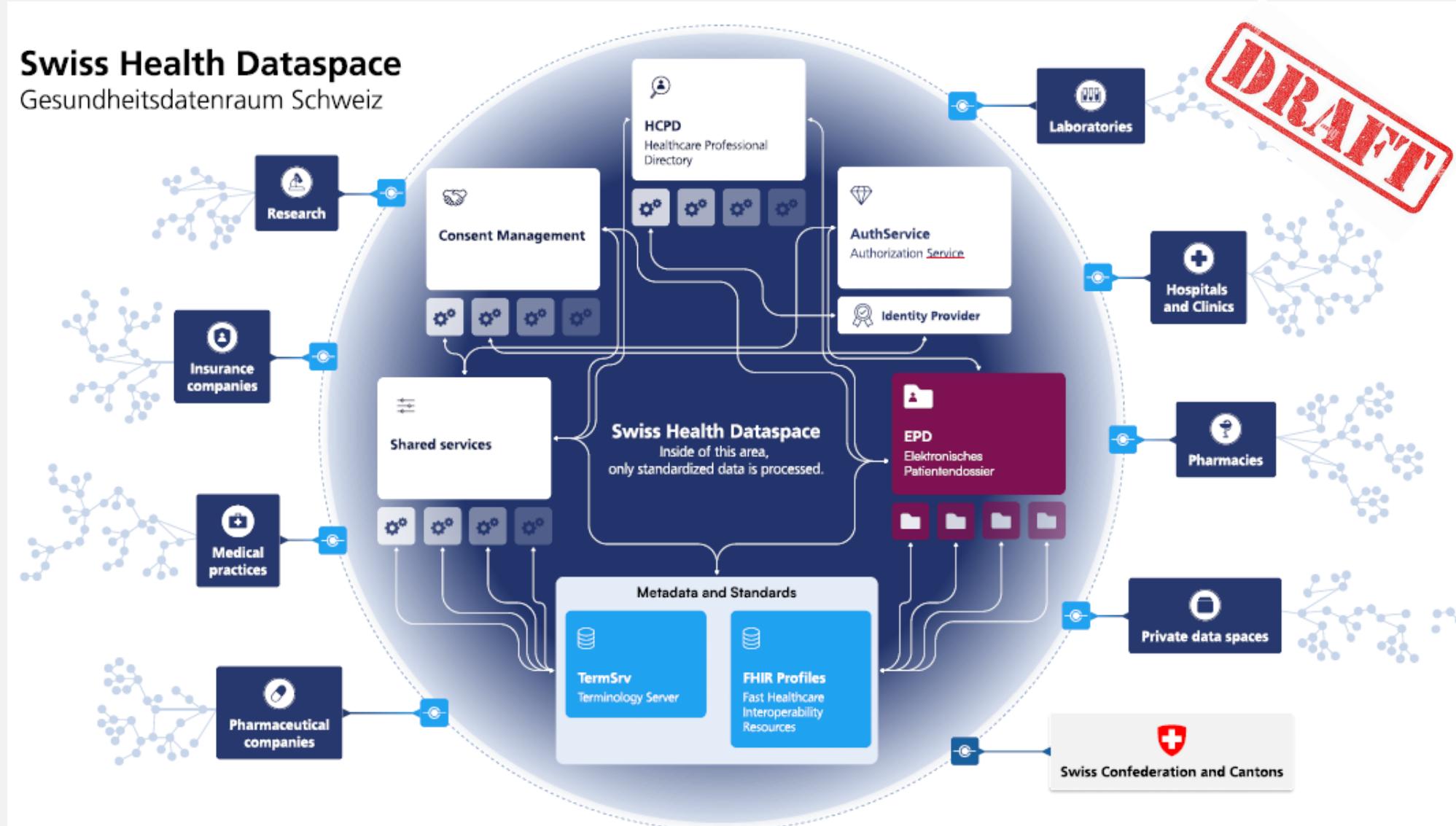


Figure: By Tom@thomasbcx.com - Own work - a re-drawing of the prior artwork found here (File:Cynefin_as_of_1st_June_2014.png) that incorporates more recent changes, such as renaming "Simple" to "Clear"., CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=123271932>

Que nous manque-t-il aujourd'hui?

- disponibilité des données pertinentes pour le traitement (partout, à tout moment, indépendamment des appareils)
- flux de données automatisés et sans rupture de média entre le PCP, les institutions et les patients
- processus d'administration, d'exploitation et workflows interdomaines standardisés, automatisés et soutenus par les technologies de l'information
- interopérabilité technique et sémantique des différents systèmes (primaires) des différents domaines (hôpital, cabinet médical, laboratoire, soins, pharmacie, assurance, autorités)
- règles contraignantes, applicables de manière automatisée, pour le traitement des données
- amélioration de l'utilisation des données de santé pour une utilisation secondaire
- standardisation dans le domaine des formats de données, de la sémantique et des protocoles d'échange

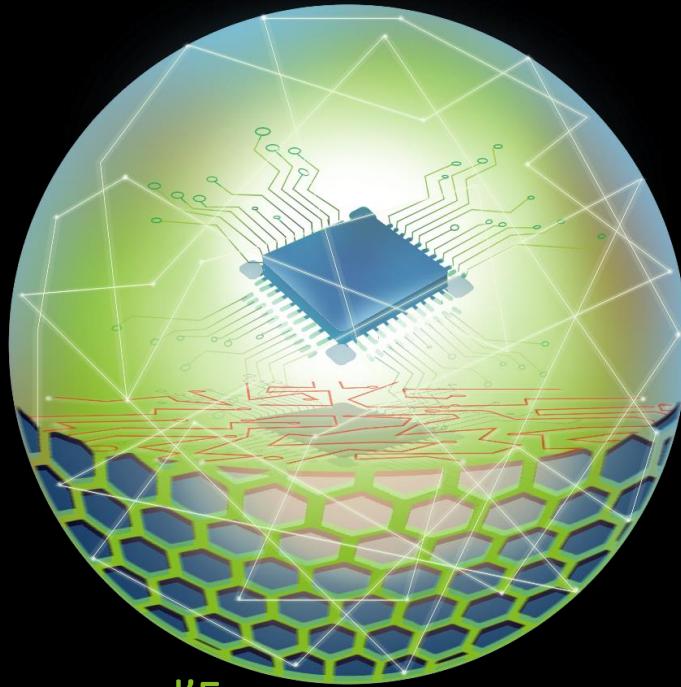
L'Espace suisse des données de santé: vision



Analyse de la situation de l'Espace suisse des données de santé

Mandat d'étude

- Étude d'architecture qualitative en tant qu'état des lieux
 - Base pour la mise en place, l'étendue possible et l'architecture cible d'une infrastructure de services pour le secteur de la santé à l'échelle de la Suisse. (« Service Infrastructure for the Swiss Health Data Space, SwissHDS-SI »)
 - Le résultat sert de « Blueprint » à DigiSanté.
-
- Ce qui sera mis en œuvre sera déterminé dans le cadre du projet de DigiSanté « Espace de données de santé » en collaboration avec la branche
 - L'interaction de la mise en œuvre : privé - public / centralisé - décentralisé / simple - multiple est déterminée en collaboration avec la branche
 - Début de la phase d'initialisation du projet : T1/2025



Une infrastructure de services numériques pour l'Espace suisse des données de santé

Étude d'architecture

Novembre 2024 | Commandée par le programme DigiSanté

Sommaire

- 1** Situation de départ et objectifs
- 2** Approche de l'étude d'architecture
- 3** Vision Système de santé suisse 2050
- 4** Champ d'action & catalogue de services SwissHDS / Infrastructure de service SwissHDS
- 5** Composition de l'architecture
- 6** Aspects de la gestion et de la planification de l'infrastructure de service SwissHDS
- 7** Mise en œuvre
- 8** Valeur ajoutée



Introduction

Pour atteindre les objectifs de numérisation dans le domaine de la santé, la composition possible et l'étendue d'une infrastructure nationale de services pour l'Espace suisse des données de santé ont été étudiées et une image cible correspondante a été élaborée – Cette image considère l'infrastructure de services comme la colonne vertébrale opérationnelle de la numérisation



Situation de départ

Situation actuelle du système de santé suisse

- Système de santé performant et de bonne qualité avec un potentiel d'amélioration dans le domaine de la numérisation
- Manque de coordination et d'intégration des solutions et processus numériques dans le secteur de la santé
- Absence de normes (contraignantes) et absence de mise en œuvre des normes existantes.

Conséquences de la situation actuelle

- ! Réalisation limitée des potentiels d'efficacité
- ! Satisfaction des patients réduite en raison de la duplication des processus
- ! Soins affectés en raison du retard dans la transmission.



Objectif

Programme DigiSanté

- Sur la base de la stratégie Santé 2030, le programme DigiSanté vise à promouvoir la numérisation de manière ciblée afin d'améliorer la qualité et la durabilité du système de santé.

Conditions nécessaires pour la réalisation des objectifs (à titre indicatif)

- ! Données de santé structurées, standardisées et accessibles tout au long de la chaîne de traitement.
- ! Développement d'un espace suisse de données de santé («Swiss Health Data Space, SwissHDS»)
- ! Une infrastructure nationale et interopérable pour l'opérationnalisation du SwissHDS et l'optimisation des soins de santé.



Étude d'architecture

Contenu de l'étude

- Commandée par le programme DigiSanté, une étude d'architecture qualitative sera réalisée entre juin et septembre 2024.
- Élaboration de la structure et de l'étendue possibles d'une infrastructure de services nationale pour le système de santé en Suisse («SwissHDS-SI»).

Résumé de l'objectif de la SwissHDS-SI

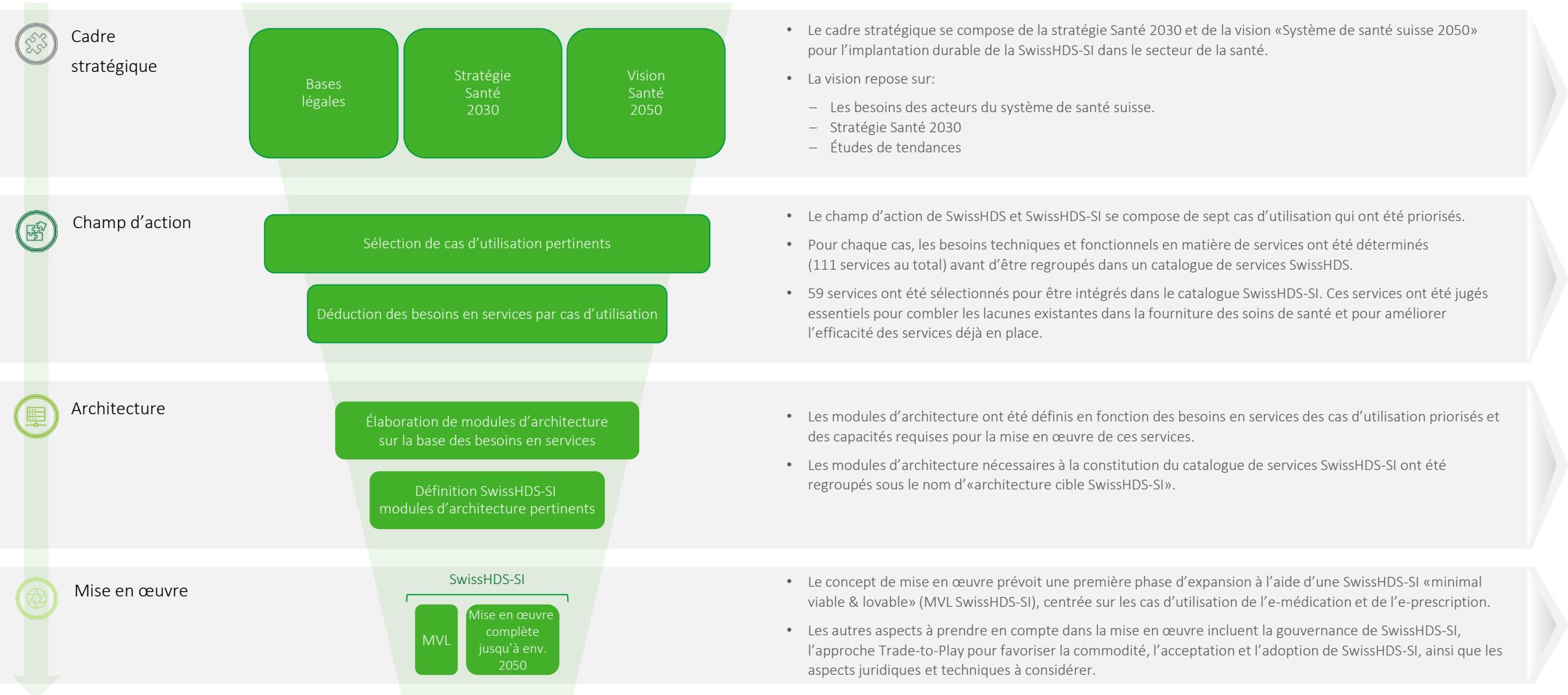
La SwissHDS-SI est nécessaire pour réduire la fragmentation et les lacunes dans le système de santé, ainsi que pour accroître l'efficacité et l'efficience du système dans son ensemble.

i SwissHDS-SI permet l'opérationnalisation du SwissHDS de manière ciblée en fonction des groupes cibles.

i SwissHDS-SI mise sur la sécurité, l'interopérabilité, la fiabilité, la fonctionnalité et l'évolutivité

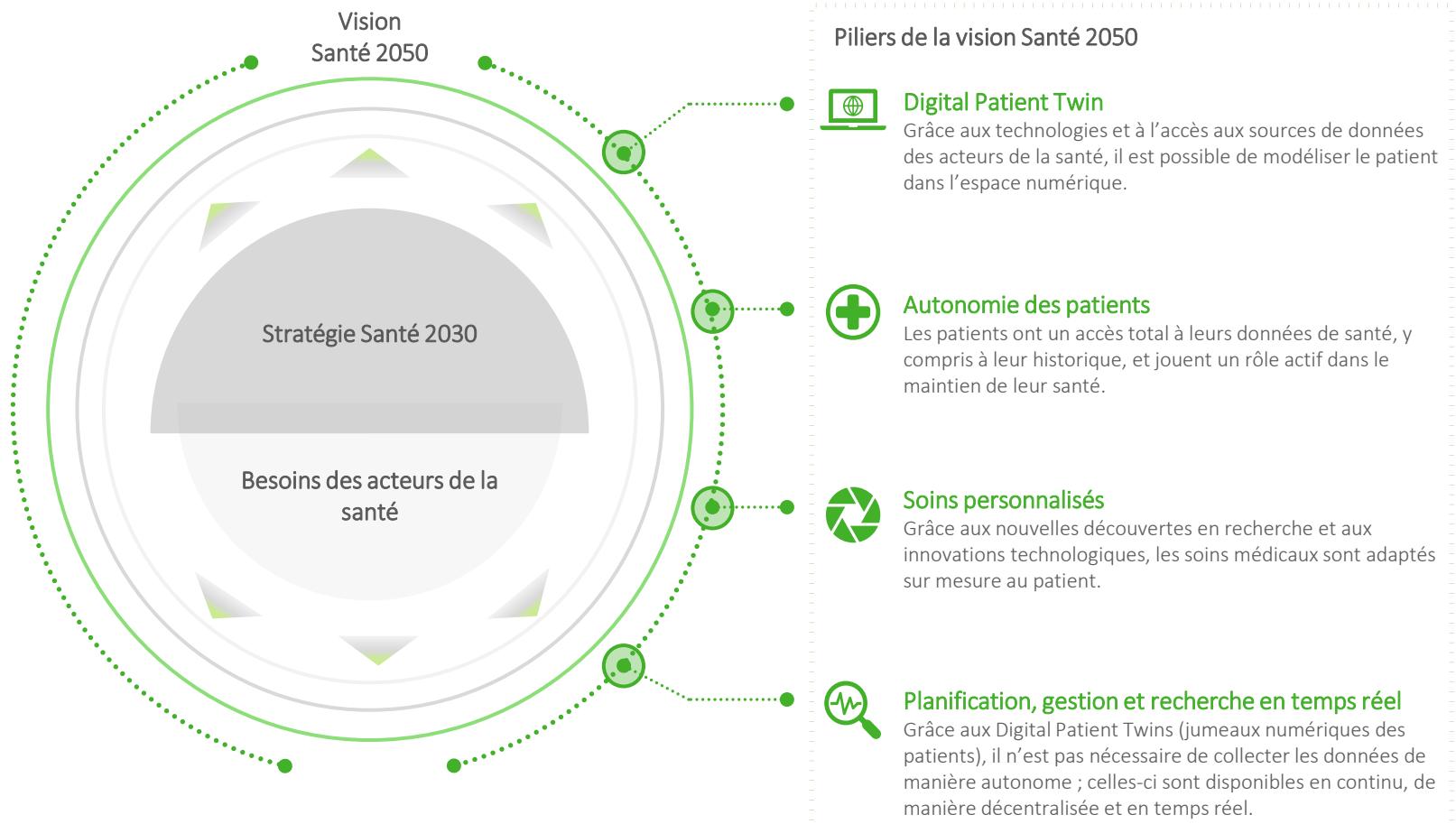
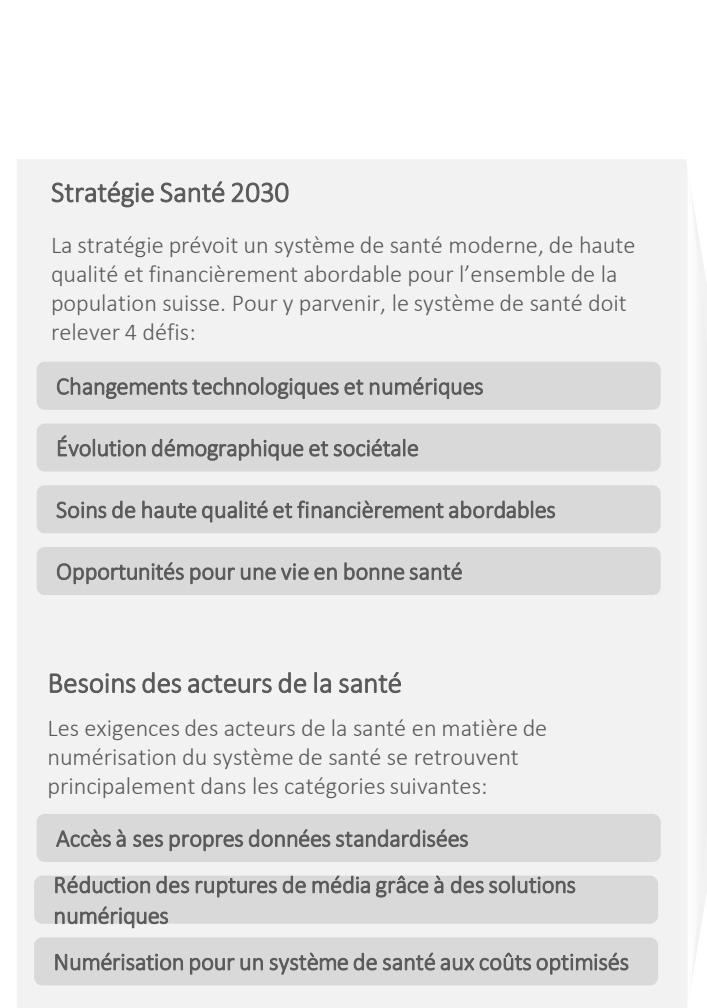
Procédure d'élaboration de l'étude d'architecture de l'infrastructure de services du SwissHDS

L'élaboration de la composition possible et de l'étendue de l'infrastructure de service du SwissHDS a été réalisée en fonction des cas d'utilisation et des services



Vision Santé 2050

Le système de santé suisse est entièrement numérisé et orienté vers une prise en charge des patients personnalisée et basée sur les données – Cela permet une gestion intégrée qui garantit la santé publique tout en maintenant des coûts abordables



Champ d'action du SwissHDS

Sur la base du cadre stratégique, 48 cas d'utilisation ont été identifiés tout au long de la chaîne de création de valeur du système de santé suisse. Ceux-ci représentent le champ d'action potentiel du SwissHDS et servent de base pour la délimitation du champ d'action de la SwissHDS-SI



Chaîne de valeur du système de santé suisse

Nous comprenons la structure du système de santé suisse comme une chaîne de valeur allant de la «Recherche & Développement» à la fourniture de «prestations des autorités».

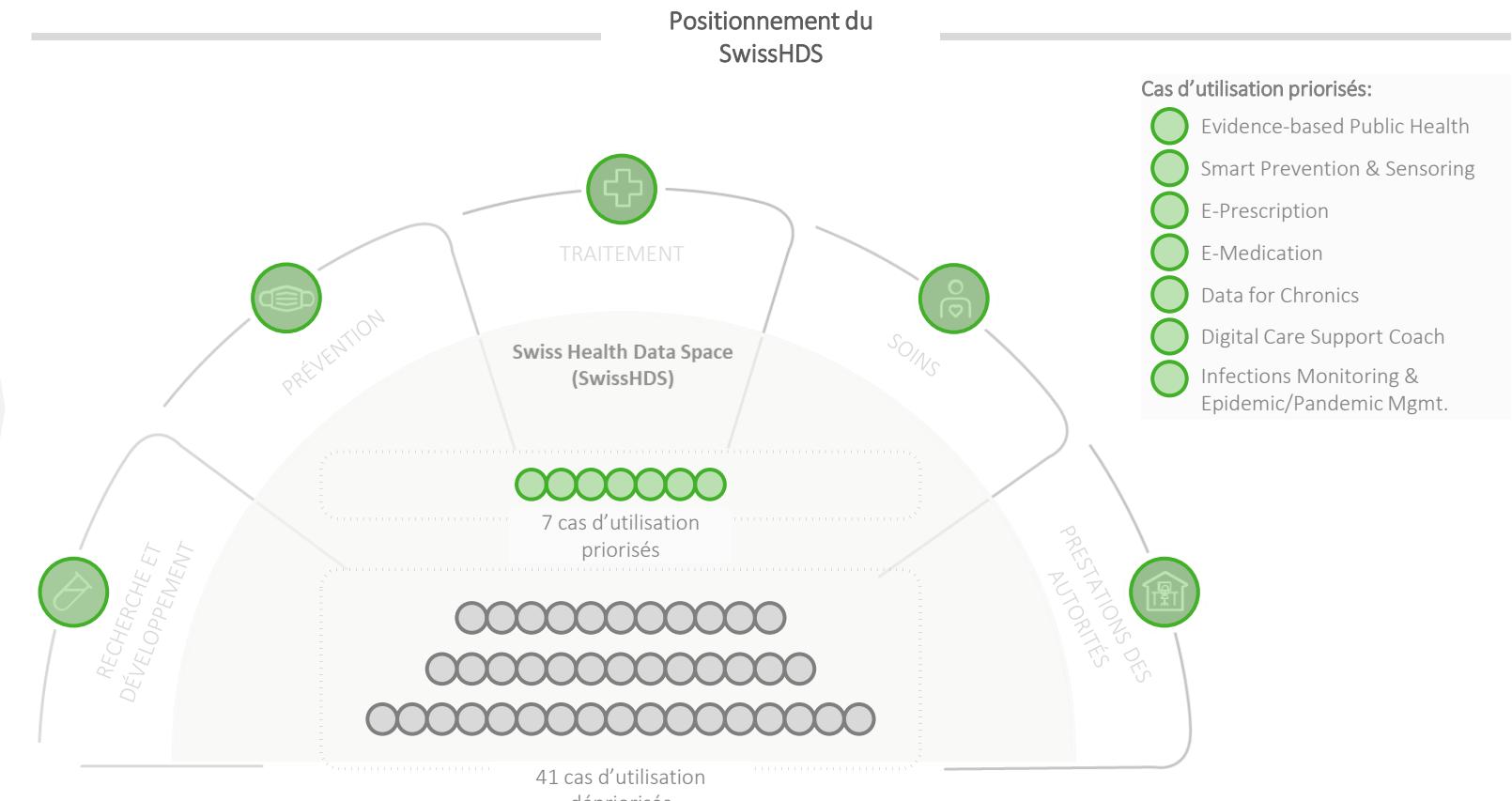
Champ d'action du SwissHDS^(a)

Sur la base du cadre stratégique, 48 cas d'utilisation potentiels ont été identifiés, qui orientent le champ d'action du SwissHDS.

Critères d'évaluation comme base de priorisation

Sur la base de cinq critères d'évaluation, 7 cas d'utilisation ont été priorisés. Ils définissent ainsi le champ d'action de SwissHDS et SwissHDS-SI:

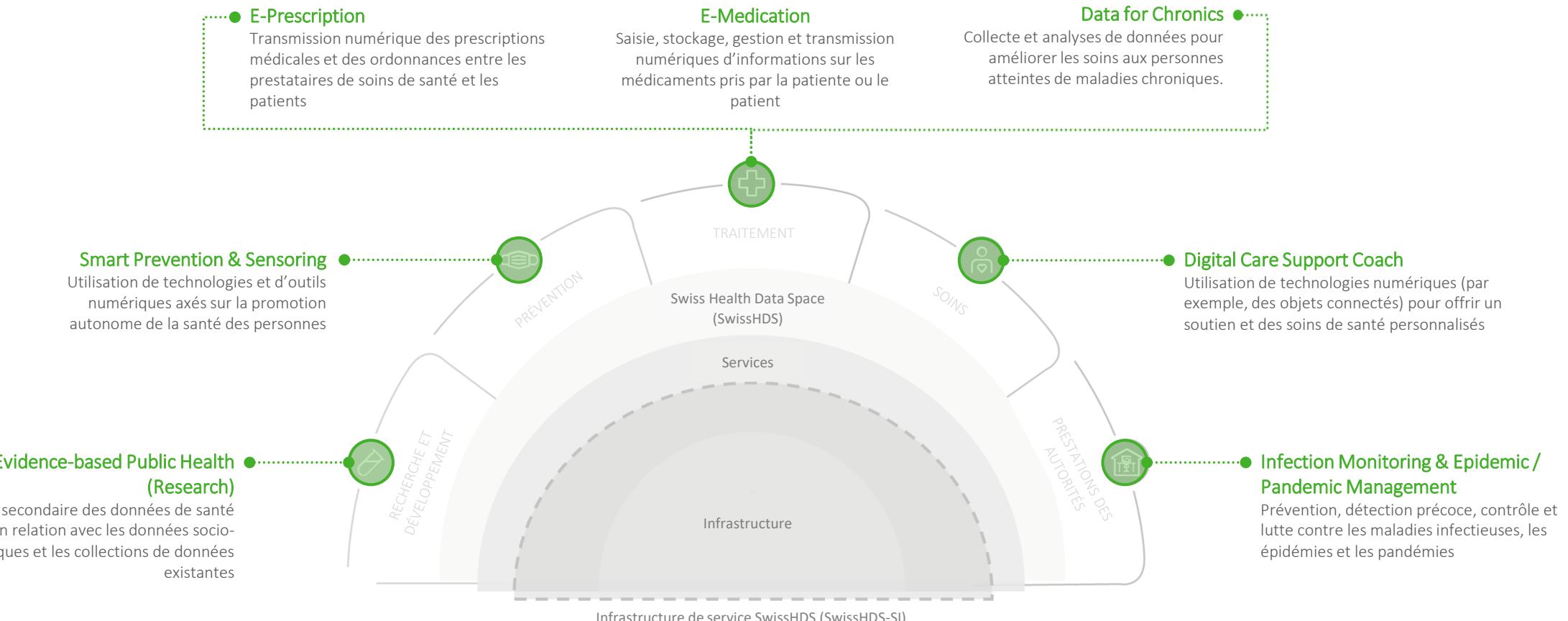
- Contribution à l'augmentation de la valeur ajoutée pour le secteur de la santé
- Contribution à la couverture de la chaîne de création de valeur / SwissHDS
- Contribution à la réalisation de l'objectif du système de santé 2030
- Contribution à l'amélioration de la qualité des données
- Contribution à la réalisation de mandats publics



(a) SwissHDS désigne la somme de toutes les données de santé dans le système de santé qui peuvent être produites, collectées et échangées à des fins de recherche, de prévention, de traitement, de soins de longue durée et/ou pour l'accomplissement des tâches publiques

Cas d'utilisation priorisés pour la SwissHDS-SI

Les cas d'utilisation priorisés définissent le champ d'action de la SwissHDS-SI et couvrent une part substantielle de la chaîne de valeur



Catalogue de services SwissHDS

Sur la base des cas d'utilisation priorisés, 111 services techniques, de base et spécialisés ont été identifiés comme étant nécessaires à la mise en œuvre des cas d'utilisation priorisés. Plus la gamme de services est large, plus les besoins en ressources/compétences sont élevés dans l'espace de données de santé



Besoin croissant en ressources et en compétences

Services techniques

Les services techniques comprennent les principaux services informatiques

Technologie, infrastructure et gestion de l'intégration.
Infrastructure Workflow Management
Stockage dans le cloud
Computing Power
Transports des données
Back-up / Recovery
SwissHDS Sandboxing
Systèmes d'exploitation préconfigurés, appareils mobiles
ETL/ELT
Gestion des API/interfaces
Streaming
Technical / physical Security

Cyber Security

Exemple: Health Messenger



- Pour mettre en œuvre les cas d'utilisation priorisés dans le cadre de SwissHDS, au moins 111 services sont nécessaires, chacun présentant des besoins variés en termes de ressources et de compétences.
- Par exemple, pour que la Confédération fournit un **Health Messenger**, une gamme de services plus étendue que le seul service spécialisé est nécessaire:
 - La Confédération doit notamment être en mesure de coordonner le consentement aux notifications push. (**Consent Management**)
 - Le gouvernement doit également être en mesure de prévenir les accès non autorisés au Health Messenger. (**Cyber Security**)

Services de base

Les services de base soutiennent l'exploitation des services techniques et spécialisés.

Location / GIS Services
Conversion de formats
Process & Task Mining
Développement des API/interfaces
Consent Management
Autorisation
Signature électronique/Certificats (cachet électronique)
Identification / Authentification
Identification / Tokenisation
Identity & Access Management
Enregistrement
Accès en libre-service aux données et aux analyses
DHR-Viewer / Access Layer
Anonymisation (accès protégé)
Pseudonymisation (accès protégé)
Gestion du cycle de vie des données/Effacement des données
Collecte de données (acteurs de la santé et données de santé)
Collecte de données (Sensing Streaming)
Sauvegarde des données
Accès aux données Federated
Data Governance
Data Management (Capability Management)
Architecture de données
Modélisation de données
Qualité de données
Gestion de métadonnées
Gestion des données de base
Gestion des données de référence
Agrégation des données (pour la publication)
Analyse de données Federated
Analyse des données
Data training
Visualisation des données (analyses, ...)
IT Security Management

Services spécialisés

Les services spécialisés comprennent des prestations informatiques spécifiques liées à des cas d'utilisation ou à des processus dans le système de santé

Résultats de laboratoire
Directives anticipées du patient (y compris le don d'organes)
Plan de traitement
Imagerie
Carnet de vaccination
Gestion de compte
Dossier médical (EPD)
Médication
Carnet de maternité
Carnet des allergies
Rapport Az
Rapport d'hospitalisation
Centrale de retrait des données
Surveillance des infections & évaluation des risques
Synchronisation des données / Orphaned Records Continuity
Distributed Health Record Data / Info Locator
Service d'autorisation SwissHDS-SI
Service de certification SwissHDS-SI
Swiss Health Sustainability Management Service
SwissHDS-SI App / Portail (citoyens/fournisseurs de prestations)
Coordination des rendez-vous (uniques/multiples)
Prise de rendez-vous médicaux
Prise de téléconsultation médicale
Prise de rendez-vous de soin
Salle d'attente virtuelle
Contrôle des transferts et des dossiers
Gestionnaire de profil de fournisseur de prestations
Traitement & Medi-Checker (LERB)
Digitally supported therapy
Digitally supported rehabilitation
eBilling
Service de rappel Prévention
Catalogue de données Swiss Health / Terminologie & classification

Digital Pharmacy
Ordonnance électronique
Swiss eID (for Health)
Health Messenger
Patient Reported Outcome
Gestion des ressources Infrastructure critique
Service d'audit des appels
Données de santé secondaires as a Service
Plateforme de données en ligne en libre-service
Auto-évaluation d'urgence en ligne
Traitement en ligne en libre-service
Consolidation des données de santé assistée par IA (citoyens)
Consolidation des données de santé assistée par IA (fournisseurs de prestations)
Swiss Health Chatbot basé sur l'IA
Service de traduction linguistique basé sur l'IA (citoyens)
Diagnostic assisté par IA (fournisseurs de prestations)
Réseaux peer-2-peer
FindMe
Symptom Checker (p. ex. Well)
Swiss Health Consciousness
Passeport numérique de l'OFSP pour les fournisseurs de prestations
Digital Content Management Services
EHR Storage & Management
Identification de cohorte
Mesures de santé publique
Données synthétiques
Patient EHR Dashboard / Digital Patient Twin
LERB Profile Dashboard / Digital LERB Twin
Service de répertoire / registre
LERB Data Mgmt (Register, Location, Facility / Capacity)
Swiss Health Master Data Mgmt (Register)

Catalogue de services SwissHDS-SI

59 services ont été sélectionnés pour être intégrés dans le catalogue SwissHDS-SI. Ces services ont été jugés essentiels pour combler les lacunes existantes dans la fourniture des soins de santé et pour renforcer l'efficacité des services déjà en place



Besoins croissants en ressources et en compétences

Services techniques

Les services techniques comprennent les principaux services informatiques

Technologie, infrastructure et gestion de l'intégration.

Infrastructure Workflow Management

Cloud storage

Computing Power

Transports des données

Back-up / Recovery

SwissHDS Sandboxing

Systèmes d'exploitation préconfigurés, appareils mobiles

ETL/ELT

Gestion des API/interfaces

Streaming

Technical / physical Security

Cyber-sécurité

Sélection de services SwissHDS-SI



- Critères appliqués pour la sélection des services :
 - Goulot d'étranglement du service sur le marché privé
 - Goulot d'étranglement du service dans l'administration publique
 - Potentiel d'optimisation du service avec SwissHDS-SI
- Besoin d'une large couverture de services techniques et de base pour établir l'interopérabilité Les services ne doivent pas nécessairement être développés spécifiquement, mais ils devraient au moins être intégrés dans la SwissHDS-SI (p. ex. **Cloud Storage**)
- Dossier de santé électronique (**EHR**) en tant que prolongement du DEP pour permettre une vision à 360°.

Services de base

Les services de base soutiennent l'exploitation des services techniques et spécialisés.

Location / GIS Services

Conversion de formats

Process & Task Mining

Développement des API/interfaces

Consent Management

Autorisation

Signature électronique/Certificats (cachet électronique)

Identification / Authentification

Identification / Tokenisation

Identity & Access Management

Enregistrement

Accès en libre-service aux données et aux analyses

DHR-Viewer / Access Layer

Anonymisation (accès protégé)

Pseudonymisation (accès protégé)

Gestion du cycle de vie des données/Effacement des données

Collecte de données (acteurs de la santé et données de santé)

Collecte de données (Sensing Streaming)

Sauvegarde des données

Accès aux données Federated

Data Governance

Data Management (Capability Management)

Architecture de données

Modélisation de données

Qualité de données

Gestion de métadonnées

Gestion des données de base

Gestion des données de référence

Agrégation des données (pour la publication)

Analysse de données Federated

Analysse des données

Data training

Visualisation des données (analyses, ...)

IT Security Management

Services spécialisés

Les services spécialisés comprennent des prestations informatiques spécifiques liées à des cas d'utilisation ou à des processus dans le système de santé

EHR

Résultats de laboratoire

Directives anticipées du patient (y compris le don d'organes)

Plan de traitement

Imagerie

Carnet de vaccination

Gestion de compte

Dossier médical (EPD)

Médication

Carnet de maternité

Carnet des allergies

Rapport Az

Rapport d'hospitalisation

Digital Pharmacy

Ordonnance électronique

Swiss eID (for Health)

Health Messenger

Patient Reported Outcome

Gestion des ressources Infrastructure critique

Service d'audit des appels

Données de santé secondaires as a Service

Plateforme de données en ligne en libre-service

Auto-évaluation d'urgence en ligne

Traitements en ligne en libre-service

Consolidation des données de santé assistée par IA (citoyens)

Consolidation des données de santé assistée par IA (fournisseurs de prestations)

Swiss Health Chatbot basé sur l'IA

Service de traduction linguistique basé sur l'IA (citoyens)

Diagnostic assisté par IA (fournisseurs de prestations)

Réseaux peer-2-peer

FindMe

Symptom Checker (p. ex. Well)

Swiss Health Consciousness

Passeport numérique de l'OFSP pour les fournisseurs de prestations

Digital Content Management Services

EHR Storage & Management

Identification de cohorte

Mesures de santé publique

Données synthétiques

Patient EHR Dashboard / Digital Patient Twin

LERB Profile Dashboard / Digital LERB Twin

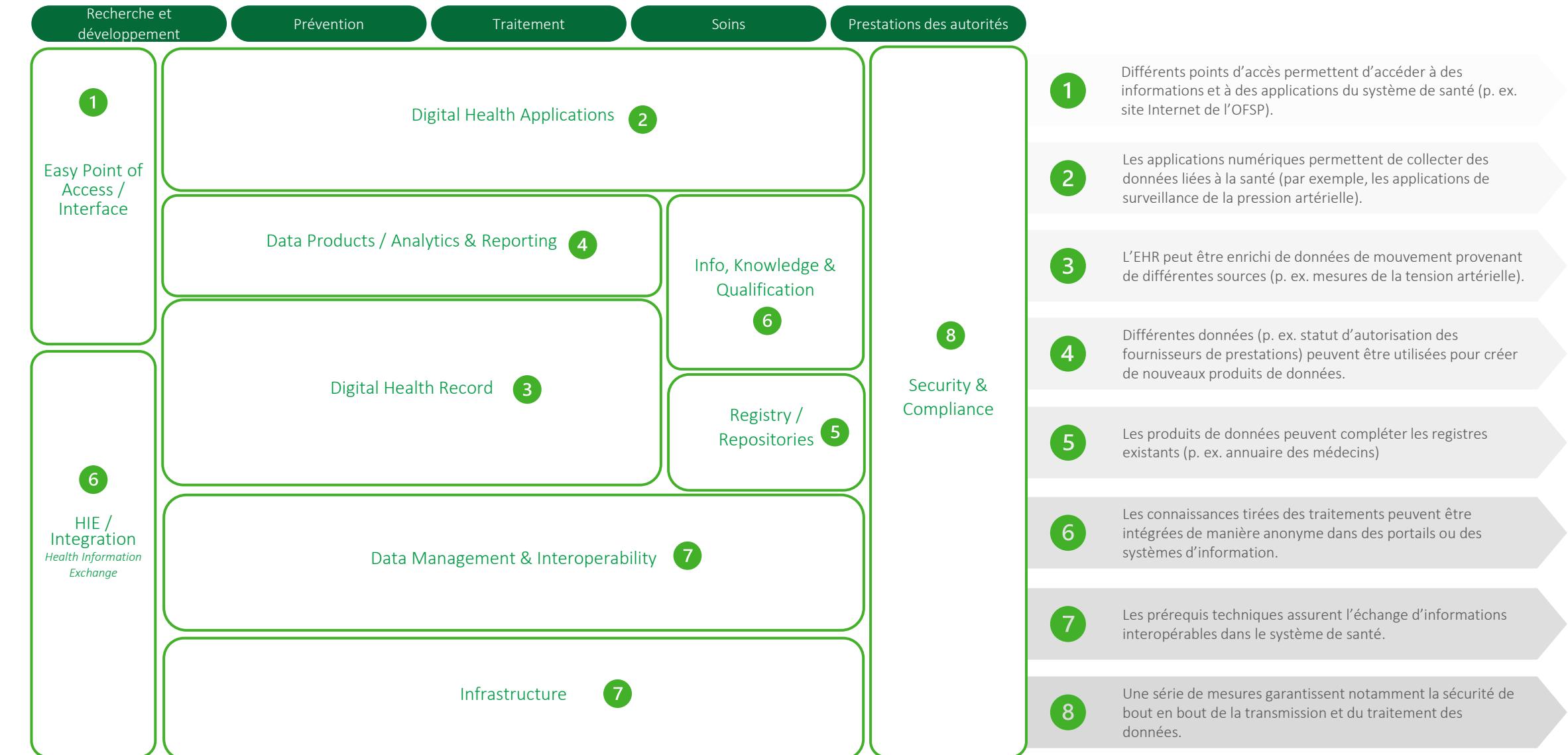
Service de répertoire / registre

LERB Data Mgmt (Register, Location, Facility / Capacity)

Swiss Health Master Data Mgmt (Register)

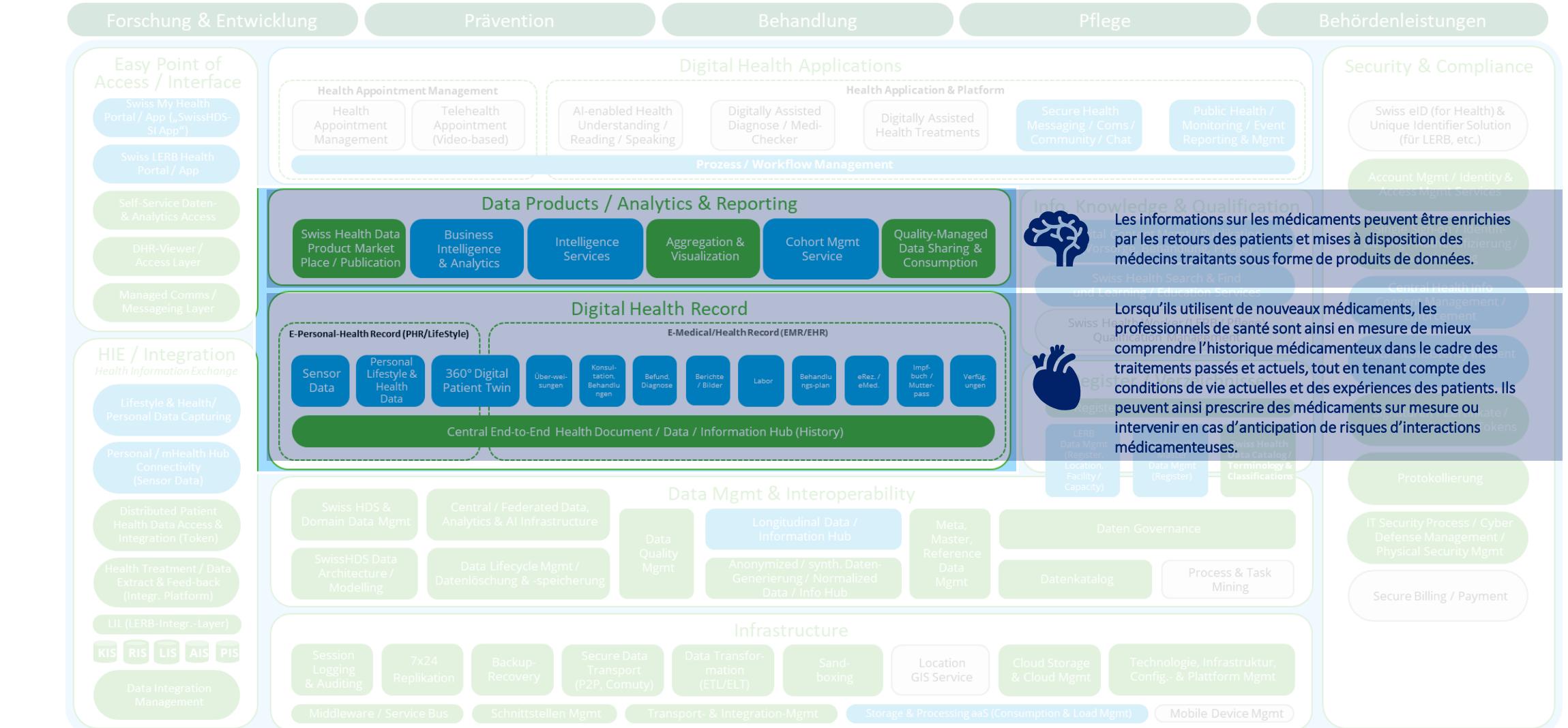
Architecture de référence SwissHDS

L'architecture de référence est la somme de tous les éléments d'architecture nécessaires à la mise en œuvre des 111 services initiaux



Architecture cible de la SwissHDS-SI

Au cœur de la SwissHDS-SI se trouvent le Swiss Health Data Marketplace et le Digital Health Record. Tandis que le Digital Health Record constitue le cœur informatif, le Swiss Health Data Marketplace en est le cerveau, tirant des conclusions intelligentes des données pour améliorer les soins de santé



Gestion et planification de SwissHDS-SI

Pour garantir une gestion et une planification durables de SwissHDS-SI, il est nécessaire d'adopter une structure de gouvernance avec une orientation stratégique, tactique et opérationnelle. Cela permettra de réaliser durablement le potentiel d'utilité et de l'approche «trade-to-play» de la SwissHDS-SI



Approche stratégique

- D'une manière générale, tous les acteurs de la santé dans le SwissHDS devraient être en mesure de générer le plus de valeur et d'utilité possible avec les données dont ils disposent.
- Pour ce faire, une approche Trade-to-Play est prévue pour la SwissHDS-SI:

Augmentation de la valeur

SwissHDS-SI propose des services qui augmentent la valeur et l'utilité des prestations des acteurs du secteur de la santé.



Compliance

En contrepartie, les acteurs de la santé assurent leur conformité aux normes et règles prévues.

- de cette manière, SwissHDS-SI prend en charge l'orchestration dans un cadre délimité par des règles, qui permet l'innovation et favorise une saine concurrence.

Gouvernance

Confédération et cantons dans le rôle d'owners

- Autorité décisionnelle sur la SwissHDS-SI
- Responsable d'une orientation stratégique et d'une compréhension communes ainsi que de l'exploitation et du développement de la SwissHDS-SI

Orientation stratégique

Les acteurs de la santé dans le rôle de partenaires

- Inclusion des principaux acteurs de la santé
- Cela inclut les fournisseurs de prestations, les assurances, les instituts de recherche, les associations de patients (liste non exhaustive).

Orientation tactique

- Promotion et définition des aspects clés pertinents de SwissHDS-SI par la Confédération, les cantons et les acteurs de la santé.
- Il s'agit notamment de définir les conditions, les règles et les critères de participation à la SwissHDS-SI.
- Permettre une orientation tactique par un organe ou une organisation dédiée de la SwissHDS-SI (par ex. l'ANS)

Orientation opérationnelle

- Possibilité de transférer des compétences, des ressources et des responsabilités à l'organe ou à des entités dédiées dans le cadre de SwissHDS-SI pour soutenir la structure opérationnelle.
- L'organe ou les instances dédiées de SwissHDS-SI doivent développer ou mettre à disposition des capacités de gouvernance critiques.

Aspects relatifs à la mise en œuvre de SwissHDS-SI&

La mise en œuvre de SwissHDS-SI a été planifiée en deux phases. La première phase de transition prévoit l'introduction d'un «Minimal Viable & Lovable SwissHDS-SI» (MVL-SwissHDS-SI), tandis que le déploiement complet du MVL-SwissHDS-SI doit être planifié plus en détail en fonction de critères sélectionnés, sur la base des enseignements de la première phase

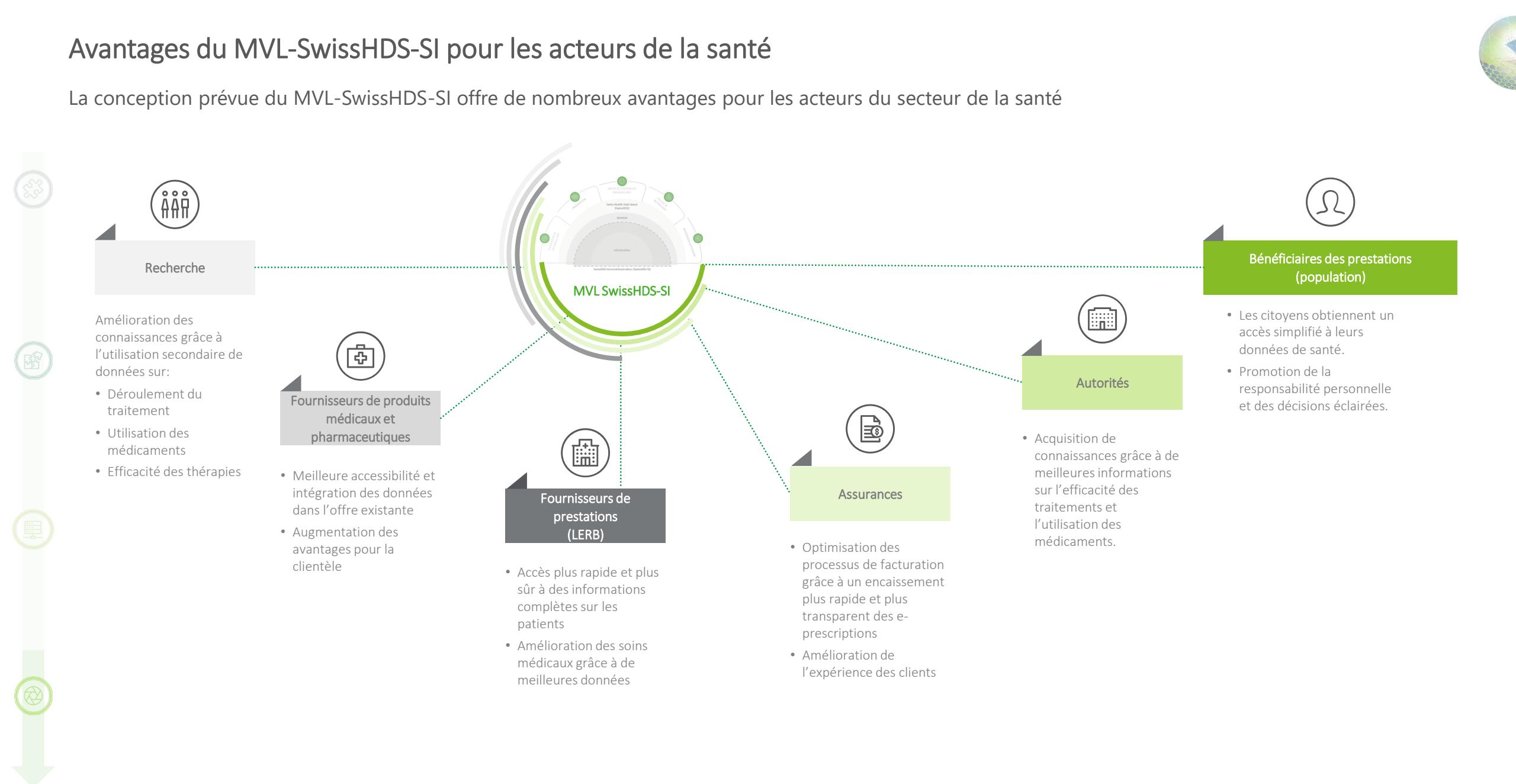


Mise en place progressive de services supplémentaires de la SwissHDS-SI, fondée sur les expériences acquises, les ressources disponibles et les possibilités techniques



Avantages du MVL-SwissHDS-SI pour les acteurs de la santé

La conception prévue du MVL-SwissHDS-SI offre de nombreux avantages pour les acteurs du secteur de la santé





This publication has been written in general terms and we recommend that you obtain professional advice before acting or refraining from action on any of the contents of this publication. Deloitte Consulting AG accepts no liability for any loss occasioned to any person acting or refraining from action as a result of any material in this publication.

Deloitte Consulting AG is an affiliate of Deloitte NSE LLP, a member firm of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee ("DTTL"). DTTL and each of its member firms are legally separate and independent entities. DTTL and Deloitte NSE LLP do not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/ch/about to learn more about our global network of member firms.

© 2024 Deloitte Consulting AG. All rights reserved.

À retenir

Calendrier



Comment réussir la transformation numérique dans le secteur de la santé ?

- Exposés d'impulsion / possibilités d'input expressément souhaités, annoncez-vous sous digisante@bag.admin.ch, y compris des indications sur le respect des critères, la langue, le public cible
- Échange transparent et ouvert sur les défis de la transformation numérique
- Prochain rendez-vous prévu le 20 février 2025



Merci pour votre attention

Vidéo explicative sur
DigiSanté



Page Internet de
DigiSanté





DigiSanté